

LEÇON 3

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATIE

La **gouvernance** est un système de pratique et de processus utilisé par une communauté ou un groupe pour prendre des décisions et pour s'organiser. Les modèles de gouvernance déterminent qui détient l'autorité ou le pouvoir de prendre des décisions prises et qui en est responsable. Il y a plusieurs différents types de gouvernance et de leadership tels que : autoritaire, démocratique et laissez-faire.

La gouvernance **autoritaire**, aussi connue sous le nom de leadership autoritaire, se caractérise par une personne qui a le plein contrôle sur toutes les décisions prises et les autres membres du groupe ne peuvent pas, ou presque pas, donner leurs opinions sur les décisions prises. La gouvernance **démocratique** passe par une prise de décision collective et la répartition des tâches et des responsabilités. De plus, le leadership change régulièrement tout comme la participation des membres du groupe. Le **laissez-faire** c'est l'absence de style organisé de leadership. Il n'y a aucune autorité ni aucun membre d'un groupe qui est responsable des buts et décisions d'une communauté.

Un **gouvernement** est constitué d'individus, d'institutions et de pratiques qui sont mises en place pour gérer le territoire, les ressources et les individus vivant à l'intérieur de ses frontières. Il y a différents types de gouvernements qui existent à travers le monde.

Les gouvernements peuvent être comparés en se penchant sur leur modèle de gouvernance, sur le nombre de personnes qui ont accès au pouvoir et les droits et libertés garantis aux citoyens. Il y a trois principaux types de gouvernements : l'autocratie, la dictature et la démocratie.

Une **autocratie** est un type de gouvernement où le pouvoir politique est concentré dans les mains d'une personne qui exerce le pouvoir sans restrictions. L'État de droit n'est pas garanti et les citoyens ne sont pas consultés sur les décisions et les affaires courantes du pays. Une autocratie peut être une dictature ou une monarchie absolue.

Dans une **dictature**, le dictateur, ou le petit groupe au pouvoir, exerce son pouvoir grâce au contrôle des masses, d'un parti politique ou de l'armée (ex. : Corée du Nord, Zimbabwe). Les dictateurs arrivent souvent au pouvoir suite au renversement de l'armée, aussi connu sous le nom de coup d'État. Le pouvoir est alors maintenu sans le consentement de la population à travers un État à parti unique où l'opposition est interdite. Les dictatures restreignent généralement les droits civils et politiques et ne tolèrent pas les médias indépendants. Le terme **autoritarisme** est parfois utilisé pour décrire les dictatures. Les gouvernements autoritaires exercent un contrôle forcé sur la population et ne se soucient pas des préférences de la population ou de l'opinion publique.

Une **oligarchie** est un type de gouvernement où le pouvoir reste dans les mains d'un nombre restreint de personnes, généralement riches et puissants qui ont obtenu leur statut grâce à leur ascendance, à leur richesse ou à leurs connaissances d'influents militaires ou politiques (ex. : Chine, Venezuela). Les gens qui vivent dans une oligarchie ont habituellement certains droits et libertés. De même, une **aristocratie** est une forme de gouvernance où l'administration ou le pouvoir est dans les mains d'une seule tranche de la population. Les aristocrates sont souvent liés aux familles royales par leur sang, alors que ce n'est pas le cas dans une oligarchie.

Une **démocratie** est un type de gouvernement où la majorité des citoyens participe aux décisions politiques et où les citoyens élisent des représentants politiques qui prennent des décisions en leur nom (ex. : Canada, États-Unis). Les citoyens peuvent également se présenter comme candidats ou représentants. Dans les pays démocratiques, les gens ont des droits et des libertés protégées comme la liberté de religion ou de parole, la liberté d'association et le droit de participer à des élections libres et équitables. Il existe différents types de démocratie à travers le monde.

Une **monarchie** est une forme de gouvernement où un monarque (roi ou reine) ou la famille royale détient le pouvoir politique. Ce pouvoir est hérité et ne prend fin qu'à la mort du souverain. Le pouvoir des monarques peut varier ; dans une **monarchie absolue**, un monarque (ou un dictateur) détient la totalité des pouvoirs politiques et règne sur l'État et le peuple (Émirats arabes unis), alors que dans une **monarchie constitutionnelle**, ce pouvoir est de nature plus symbolique (ex. : Canada). Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par la Constitution, qui englobe les lois et principes fondamentaux d'une nation ou d'un État et qui définit les pouvoirs et fonctions du gouvernement, tout en garantissant certains droits aux citoyens. Dans une monarchie constitutionnelle, il y a un gouvernement élu démocratiquement, dirigé par un chef ; le monarque demeure le chef d'État et est présent lors de fonctions cérémoniales.

Une **république** est un État souverain, un pays ou un gouvernement qui n'a pas de monarque. Cela veut dire que tous les membres du gouvernement, incluant le chef d'État, sont élus démocratiquement et détiennent tous les pouvoirs (ex. : États-Unis, France). Comme dans une monarchie constitutionnelle, le gouvernement exerce le pouvoir selon la règle de droit et a souvent une constitution.

Le système politique du Canada est une **démocratie parlementaire** et une **monarchie constitutionnelle**. Nous élisons des membres pour nous représenter au parlement fédéral et aux législatures provinciales et territoriales. Le parti politique avec le plus grand nombre de représentants élus forme le gouvernement. Le monarque britannique, la Reine Elizabeth II, est notre chef d'État. Elle est représentée par la Gouverneure générale. Chaque action du gouvernement est entreprise au nom de la Reine, mais le pouvoir qui sous-tend chacune des actions repose sur le peuple canadien, par l'entremise de la Constitution. La Constitution du Canada est le principal document juridique du pays et englobe les lois, les décisions des juges, les ententes prises entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les traditions et nos droits civils et juridiques, tels que formulés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Une **démocratie de consensus** fait appel à un modèle décisionnel fondé sur le consensus dans l'élaboration des lois et vise une approche plus collaborative et inclusive en tenant compte d'un vaste éventail d'opinions, par opposition à la règle de majorité. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont tous les deux un gouvernement de consensus où le pouvoir politique appartient à un groupe de personnes sans aucune affiliation politique.